



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 38

Mercredi 16 octobre 2019

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



### Corcelles

#### Avis de construction

Maître d'ouvrage: Gigandet Rosmarie, Clos du Vélié 83, 2747 Corcelles

Auteur du projet: Gigandet Rosmarie, Clos du Vélié 83, 2747 Corcelles

Propriétaire foncier: Gigandet Rosmarie, Clos du Vélié 83, 2747 Corcelles

Emplacement: Parcelle N° 584 / Clos la Jus 45, 2747 Corcelles

Projet: Aménagement d'une place en gravier de 40.6 m<sup>2</sup>

Dimensions: selon plans déposés

Zone d'affectation: village ancien

Dépôt public de la demande avec plans **jusqu'au 8 novembre 2019**, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues jusqu'au terme du dépôt.

Corcelles, le 9 octobre 2019

Secrétariat communal

#### Membres du Conseil communal

Liste N° 1 Neukomm Richard  
Voiblet Francis  
Schaer Sébastien

Liste N° 2 Schlappach Michaël

Vu que le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à repouvoir, les citoyennes et les citoyens de Loveresse ayant le droit de vote en matière communale sont appelés à procéder, par le système des urnes et le principe du vote majoritaire, à l'élection de trois membres du conseil communal pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023.

#### Désignation du bureau de vote

Présidente: M<sup>me</sup> Fabienne Secchi

Membres: M<sup>me</sup> Amélie Studer  
et M. Jason Grossniklaus

Suppléants: M<sup>me</sup> Morgane Wyssen  
et M. Romain a Marca

Loveresse, le 8 octobre 2019

Conseil communal

#### Procès-verbal de l'assemblée des bourgeois du lundi 8 juillet 2019

Conformément à l'art. 107 du règlement d'organisation, le procès verbal de l'assemblée des bourgeois du lundi 8 juillet 2019 a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée à son encontre, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 8 octobre 2019.

Loveresse, le 10 octobre 2019

Conseil communal



### Moutier

#### Avis de construction

Requérant: Berger Spinosi Katharina, Chemin de la Nant 17, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1275, chemin de la Nant 17a, 17b

Projet: Remplacement du portail existant entre les deux bâtiments.

Zone: HA3pc

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 8 novembre 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 9 octobre 2019

Services Techniques-Urbanisme

#### Avis de construction

Requérant: SI AES SA, M. Francis Spart, rue de Soleure 32, 2740 Moutier

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier



### Belprahon

#### Corvées 2019

Toutes les personnes qui ont effectué des travaux ou corvées pour la commune durant le 2<sup>e</sup> semestre 2019 sont invitées à remettre leur décompte à Michel Leuenberger, jusqu'au vendredi 6 décembre 2019 au plus tard.

Merci pour votre collaboration.

Belprahon, le 16 octobre 2019

Secrétariat communal



### Champoz

#### Assemblée communale extraordinaire

La Commune mixte de Champoz convoque une assemblée extraordinaire pour la révision de nouveaux règlements communaux, le lundi 18 novembre 2019 à 20h à l'abri communal.

#### Ordre du jour

1. Règlement sur l'AVS
2. Règlement sur le traitement du personnel communal
3. Règlement des indemnités, vacations et jetons de présences
4. Règlement des émoluments
5. Règlement sur les déchets
6. Tarif des émoluments relatif au règlement sur les déchets
7. Règlement de Police
8. Règlement pour les soins dentaires scolaires
9. Règlement scolaire
10. Règlement sur la protection des données
11. Règlement forestier

#### Dépôt public des règlements:

Les règlements cités ci-dessus du point 1 au point 11 sont déposés publiquement au secrétariat communal durant 30 jours avant l'assemblée communale. Ils peuvent être consultés lors des heures d'ouvertures du bureau communal ou sur rendez-vous.

Champoz, le 16 octobre 2019

Le Conseil communal



### Crémines

#### Archives communales de Crémines

#### Journées portes ouvertes

Présentation de nos nouveaux locaux à l'école.

Exposition de documents et objets.

Samedi 19 octobre 2019 de 10h à 17h.

Dimanche 20 octobre 2019 de 10h à 12h.

Venez nombreux!

Crémines, le 9 octobre 2019

Le Conseil communal



### Eschert

#### Corvées 2019

Comme chaque année, les listes de corvées, arrêtées au **31 octobre 2019**, doivent être remises au bureau communal jusqu'au **15 novembre 2019** au plus tard.

Merci de votre collaboration.

Eschert, octobre 2019

Conseil communal



### Loveresse

#### Elections communales du 17 novembre 2019

Dans le délai imparti (vendredi 4 octobre 2019, 11h) les listes suivantes ont été déposées au secrétariat communal pour l'élection de 3 membres du conseil communal:

Emplacement: Parcelle N° 1495, rue de Soleure 4

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur aéro-eau split.

Zone: HA3pc

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 8 novembre 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 9 octobre 2019

Services Techniques-Urbanisme

17. Questions orales

18. Divers

## Affaires en suspens

N° 1649 – MO 661 | Délai de réponse: 07.01.20

Motion urgente du Rauraque, du 30.09.2019, intitulée: « Pour une ligne Noctambus Moutier – Delémont »

N° 1650 – MO 662 | Délai de réponse: 07.04.20

Motion du PCSI, du 30.09.2019, intitulée: « Logements vacants, agissons »

N° 1651 – MOI 663 | Délai de réponse: 07.01.20

Motion interne urgente du groupe Ensemble-Prévôtois, du 30.09.2019, concernant l'Ecole à journée continue (EJC). Motion déclarée irrecevable en l'état par le Bureau du 07.10.2019. Demande de reformulation à son auteur.

N° 1652 – MO 664 | Délai de réponse: 07.01.20

Motion urgente du PLR, du 30.09.2019, intitulée: « Pour un vote propre, respectueux des citoyens, des institutions et de l'Etat de droit! »

N° 1653 – MO 665 | Délai de réponse: 07.04.20

Motion du PLR, du 30.09.2019, intitulée « Pour que cessent les ingérences du canton du Jura dans les affaires de Moutier! »

N° 1654 – MO 666 | Délai de réponse: 07.01.20

Motion urgente du PLR, du 30.09.2019, concernant la sécurité à la rue St-Germain avec la pose d'un mur (garde-corps). Motion déclarée irrecevable en l'état par le Bureau du 07.10.2019. Demande de transformation en interpellation à son auteur.

N° 1655 – MO 667 | Délai de réponse: 07.04.20

Motion du PLR, du 30.09.2019, concernant la sécurité à la rue du Viaduc sous le pont CFF – Manque de largeur du trottoir. Motion déclarée irrecevable en l'état par le Bureau du 07.10.2019. Demande de transformation en interpellation à son auteur.

N° 1656 – IN 451 | Délai de réponse: 07.01.20

Interpellation urgente de l'Entente jurassienne, du 30.09.2019, intitulée: « Faisons la lumière sur la décision du Tribunal administratif »

N° 1657 – IN 452 | Délai de réponse: 07.02.20

Interpellation de Moutier à Venir, du 30.09.2019, concernant la sécurité aux abords des écoles ;

N° 1658 – IN 453 | Délai de réponse: 07.02.20

Interpellation de Moutier à Venir, du 30.09.2019, intitulée: « Sécuriser la sortie des élèves de l'école enfantine de la Gare » ;

N° 1659 – IN 454 | Délai de réponse: 07.01.20

Interpellation urgente de Moutier à Venir, du 30.09.2019, relative au mur de soutènement de la rue Chantemerle ;

N° 1660 – IN 455 | Délai de réponse: 07.02.20

Interpellation du RPJ, du 30.09.2019, relative aux logements vacants à Moutier. Motion déclarée irrecevable en l'état par le Bureau du 07.10.2019. Demande de transformation en motion ou postulat à son auteur.

N° 1661 – QU 392 | Délai de réponse: 07.02.20

Question écrite du PL v R, du 30.09.2019, intitulée: « Ou en est-on dans le dossier de l'Ecole ménagère? ».

## Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch). Dans la barre de recherche principale, inscrire « Documentation du conseil de ville », puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentationdes-seances-du-conseil-deville>).
- Points 12 et 13 de l'ordre du jour: A ce jour, le Conseil municipal est dans l'attente du rapport de l'expert mandaté. La réponse aux deux interventions parlementaires suivra, sous réserve que le Conseil municipal soit en mesure de traiter cet objet avant la séance du Conseil de Ville.

- La séance du Conseil de Ville du 30 septembre 2019 ayant durée 2 h 02, les Conseillères et Conseillers de Ville devraient percevoir un double jeton de présence. Le Bureau propose l'attribution d'un simple jeton de présence. Les personnes souhaitant bénéficier d'une double vacation voudront bien le faire savoir à la Chancellerie municipale (courriel: [cv@moutier.ch](mailto:cv@moutier.ch)).

Moutier, le 8 octobre 2019

Au nom du Conseil de Ville.

Le Président: L. Coste

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin



## Perrefitte

### Avis de construction

Maître d'ouvrage: Novimmob SA, Rue de Soleure 49, 2740 Moutier

Auteur du projet: RP architecture sàrl, Julien Pedrocchi, Rue centrale 16, 2740 Moutier

Projet: 1) Construction d'un garage préfabriqué (avec installations de panneaux solaires sur le toit) devant le bâtiment existant N° 116, situé sur la parcelle N° 900 du ban de Perrefitte, au lieu-dit « Champs du Chêne » 2) Remplacement des pavés sur la place actuelle de 62 m<sup>2</sup> par du bitume.

Dimensions: selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 novembre 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 9 octobre 2019

Le Conseil municipal

### Avis de construction

Maître d'ouvrage: M. Thierry Mérillat, Gros Clos 4e, 2742 Perrefitte

Auteur du projet: Kipfer Danaël CAO, Grand Rue 149, 2720 Tramelan

Projet: 1) Construction d'un mur en gabions de 2.3 m de haut sur le pourtour de la terrasse; 2) Pose de 2 containers sur la partie Est; 3) Ouverture d'une porte-fenêtre; 4) Pose d'un nouveau Velux; 5) Aménagement des places d'accès selon plan.

Dimensions: selon plans déposés

Zone: HA2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 novembre 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 9 octobre 2019

Le Conseil municipal

### Communiqué du Conseil municipal

#### Zone réservée « Champs aux Renards » et « Champs du Cras » au sens des articles 27 LAT et 62 ss LC.

En vertu des articles 27 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700) et 62 ss de la loi cantonale sur les constructions (LC; RSB 721.0), le Conseil municipal déclare zone réservée une partie

## Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Socié'thalle, le lundi 28 octobre 2019, à 19 h 30

### Ordre du jour

1. Appel
2. Déclarations de groupes
3. Procès-verbal N° 364 du 30 septembre 2019
4. Rapport du Bureau du Conseil de Ville relatif à une demande d'ouverture d'une procédure disciplinaire contre 14 élus du groupe « Ensemble-Prévôtois », absents sans motifs valables, lors de la séance du Conseil de Ville du 24 juin 2019 (articles 80 et ss de la loi sur les communes)
5. Réponse du Conseil municipal à la motion de l'UDC, du 27.05.2019, sur la clairvoyance des coûts lors d'interventions politiques (N° 1636 – MO 654)
6. Réponse du Conseil municipal à la motion du Rauraque, du 27.05.2019, demandant une étude de faisabilité d'un accès piétonnier à la Birse (N° 1637 – MO 655)
7. Réponse du Conseil municipal à la motion du PSA, du 27.05.2019, intitulée: « ville sans mégots » (N° 1638 – MO 656)
8. Réponse du Conseil municipal à la motion du PDC, du 27.05.2019, intitulée: « Transports publics: le réseau des bus prévôtois est-il adapté à la demande? » (N° 1639 – MO 657)
9. Réponse du Conseil municipal à la motion de Moutier à Venir, du 27.05.2019, demandant le changement des robinets des infrastructures de la commune pour économiser l'eau potable (N° 1642 – MO 660)
10. Réponse du Conseil municipal au postulat du RPJ, du 21.05.2019, relatif aux parterres de fleurs en ville (N° 1635 – PO 148)
11. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente de Moutier à Venir, du 27.05.2019, concernant les contrôles périodiques des coûts lors de l'exécution de travaux de plus de Fr. 50'000.– (N° 1645 – IN 447)
12. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de Moutier à Venir, du 27.05.2019, concernant la sécurisation des piétons et de la circulation automobile à la rue des Golats – Rue de l'Avenir (N° 1647 – IN 449)
13. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du Rauraque, du 25.03.2019, relative au bouclage des travaux de rénovation de la piscine municipale (N° 1623 – IN 434)
14. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente du PLR, du 27.05.2019, concernant le dépassement du crédit de rénovation de la piscine (N° 1648 – IN 450)
15. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens
16. Communications

des secteurs « Champs aux Renards » et « Champs du Cras ». Sa décision prend effet immédiatement.

**Périmètre de la zone réservée :** La zone réservée s'étend sur les parcelles N°s 902, 537, 765, 280, 129, 101 et 874.

**Objectif de la zone réservée :** permettre un réexamen de l'étendue et de la localisation des réserves dans les zones HMC, le cas échéant, leur réduction pour répondre aux exigences légales.

**Durée et effets de la zone réservée :** 2 ans.

Pendant cette période, rien ne peut être entrepris dans la zone réservée qui puisse porter atteinte au but d'aménagement poursuivi.

Le plan du périmètre de la zone réservée accompagné d'une notice explicative est déposé du 17 octobre 2019 au 15 novembre 2019 inclus au Secrétariat municipal.

Pendant la durée du dépôt public, il peut être fait opposition et valoir que la zone réservée ou sa durée est privée de fondement ou que le but poursuivi figurant dans la publication est inopportun.

Les oppositions et réserves de droit, écrites et motivées, sont à adresser au Secrétariat municipal, Sous le Tacon 24, 2742 Perrefitte.

Perrefitte, le 16 octobre 2019

Le Conseil municipal

les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 16 octobre 2019

Le Conseil municipal



## Roches

### Renouvellement des autorités – Dépôt des listes

A l'échéance du dépôt des listes pour le renouvellement des autorités communales, 2 listes ont été déposées pour l'élection du conseil communal :

Liste N° 1 (Conseil) portant les noms de Nicolas Buchser, Roger Gerger et Arsène von Wyss tous trois sortants

Liste N° 2 (Champ Lajoux) portant le nom de Sébastien Wenger, nouveau

Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, les personnes citées ci-dessus sont élues tacitement. Le conseil communal est au complet

Pour le poste de maire ou mairesse, aucune liste n'a été déposée dans le délai imparti, on procédera donc à une élection libre le 17 novembre 2019.

Roches, le 14 octobre 2019

Conseil communal

Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

**L'élection de deux membres du conseil municipal et d'un viceprésident(e) des assemblées aura lieu le dimanche 17 novembre 2019 de 10h30 à 11h30 à l'administration municipale du Fuet ou par correspondance jusqu'au samedi 16 novembre 2019 à 19h.**

M<sup>mes</sup> Virginie Grossniklaus et Christelle Ruch et M. Evan Bueche (conseillers municipaux) ne briguent pas un nouveau mandat.

Le Fuet, le 14 octobre 2019

Conseil municipal



## Tavannes

### Informations communales

#### Commissions

Quelques mutations ont été enregistrées dans la constitution des commissions municipales. Ainsi, M. Luc Bass remplacera M. Gilles Marchand à la commission Culture & Sports, lui-même sera remplacé par M<sup>me</sup> Angela Merlino à la commission scolaire.

#### Fenêtres de l'Avent

Pour égayer les fêtes de fin d'année, et sur le thème des fenêtres de l'Avent, la commission de l'Environnement propose à la population, particuliers, commerçants ou artisans, une décoration originale de fenêtres, vitrines ou portes. Ces décorations devront être visibles durant une journée à répartir entre le 1<sup>er</sup> et le 23 décembre. Les personnes intéressées à participer à cette sympathique initiative voudront bien l'annoncer au secrétariat municipal jusqu'au 15 novembre 2019 en proposant la date choisie.

Par téléphone au 032 482 60 43 ou par courriel: [secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch)

#### Concours floral

Sous l'égide de la commission de l'Environnement, un concours floral a été organisé cet été qui consistait à la décoration des bords de fenêtres et/ou de balcons. Un jury spécialement constitué a honoré les trois premiers lauréats de ce concours, soit les époux Sandra et Claude-Alain Moy à la première place, les époux Aniko et Frédéric von Arx à la seconde et les époux Cornelia et Frédéric Gilgen à la troisième.

#### Voirie

Une place d'apprentissage d'agent d'exploitation, branche voirie, est actuellement mise au concours pour août 2019.

Tavannes 7 octobre 2019

Olivier Guerne

### Commune bourgeoise Tavannes

#### Assemblée ordinaire d'automne samedi 23 novembre 2019 à 19h

Hôtel de Ville, salle N° 2 du rez-de-chaussée

#### Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 27 avril 2019.
2. Rapport du Président.
3. Elections:
  - a) de deux membres du Conseil formant la série sortante. (Favret Fabienne, Lüthi Marcel)
  - b) des membres de l'organe de vérification des comptes.
4. Budgets communaux pour 2020.
5. Crédit supplémentaire pour la rénovation de la partie habitation du Grimm:
  - a) discuter, éventuellement décider l'augmentation de ce crédit.



## Petit-Val

### Communications du Conseil communal

#### Elections du Conseil des Etats - éventuel scrutin de ballottage du 17 novembre 2019

Le bureau de vote sera composé comme suit:

Président: Christen André

Membres: Gyger Gaëtan, Juillerat Jean-Luc, Liechti Sara, Liechti Irène

Suppléants: Abdul Kevin, Gueissaz Michel, Savary Carmen, Tudela Régine

Souboz, le 16 octobre 2019

Conseil communal



## Saicourt

### Information communale

#### Bureau de vote

A partir des élections du 20 octobre 2019, le bureau de vote se tiendra dans les bureaux de l'administration municipale au Fuet.

Le Fuet, le 16 octobre 2019

Conseil municipal



## Reconvilier

#### Modifications de l'Ordonnance de l'école à journée continue

Afin de clarifier la procédure, le Conseil municipal, dans sa dernière séance, a modifié l'Ordonnance de l'école à journée continue « La Maison Continue » comme suit:

Art. 14 – Adjunction d'un huitième alinéa « Les modules commencés sont facturés intégralement. »

Art. 17, alinéa 4 – Elle est soumise à la Direction « des écoles » (avant « de la Crèche »).

Les modifications, qui peuvent être consultées au secrétariat municipal pendant les heures d'ouverture de l'administration, sont déposées publiquement jusqu'au 15 novembre 2019. Elle entreront en vigueur à l'issue de la publication, sous réserve d'un recours formé à leur encontre.

#### Voies de recours

Un recours peut être formé contre les modifications de l'ordonnance du Conseil municipal dans

#### Elections municipales du 17 novembre 2019

Dans le délai fixé au 11 octobre 2019 à 11h, les listes suivantes ont été déposées au secrétariat municipal:

#### Maire et président des assemblées

GERBER Markus, Béroie 1, 2713 Bellelay (sortant)

#### Vice-président(e) des assemblées

#### Conseil municipal (6 sièges)

BOILLAT Maxime, Bout de Bise 20, 2712 Le Fuet (nouveau)

GERBER Jean-Pierre, Route de la Scierie 20, 2732 Saicourt (sortant)

KOLLER Romain, La Grosse Fin 1, 2713 Bellelay (sortant)

MOSIMANN Pierre, Route de Bellelay 6, 2712 Le Fuet (sortant)

Selon l'article 36 du règlement concernant les élections par les urnes, lorsque le nombre des candidats et candidates se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil municipal proclame élus tacitement tous les candidats et candidates. **Tous les candidats sont donc élus tacitement.**

Selon l'article 27 du règlement concernant les élections par les urnes, lorsqu'aucune liste de candidat n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite.

b) voter le crédit supplémentaire de Fr. 45'000.- à prélever sur les avoirs.

6. Divers et imprévus.

Conseil de bourgeoisie  
Tavannes, 10 octobre 2019  
Olivier Guerne

### Avis de construction

Requérants : M<sup>me</sup> et M. Astrid et Alain Stegmann, rue des Prés 39, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Kistler Vogt Partenaires SA, Gilles Marchand, rue du Jura 52, 2503 Bienne.

Projet : construction d'une maison individuelle avec garages et démolition du garage existant N° 43a sur les parcelles N°s 1261 et 1327 à la rue des Prés en zone H2.

Dimensions : maison et garages 21,27 x 10,29 m, hauteur 6,55 m.

Genre de construction : béton armé; façades en béton apparent gris; toiture plate végétalisée.

Protection des eaux : raccordement des eaux usées à la canalisation communale et à la step et infiltration des eaux claires.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 novembre 2019 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 16 octobre 2019  
Le chef des travaux publics

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans jusqu'au 15 novembre 2019. Les oppositions et les réserves de droit dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévilard, le 8 octobre 2019  
Commune mixte de Valbirse

### Défibrillateurs automatiques

Le Conseil communal informe la population que les 6 défibrillateurs automatiques sont désormais en service et disponibles aux endroits suivants :

- A l'entrée de l'administration communale à Bévilard
- A l'entrée de l'école à Pontenet
- A l'entrée de la piscine à Bévilard
- A la réception de la DC Swiss SA à la Grand-rue 19 à Malleray
- A l'entrée du bâtiment de la CEP à la Route de Sorvilier 21 à Bévilard
- A l'entrée de Prélude SA à la Rue Charles-Schäublin 11 à Malleray

Les appareils sont en « libre-service », à disposition de la population 24h/24h. Toute personne a le droit de prodiguer un massage cardiaque et utiliser un défibrillateur automatique.

Des gestes qui peuvent sauver des vies.

Bévilard, le 14 octobre 2019  
Conseil communal

Ce nouveau Règlement est déposé publiquement pendant 30 jours depuis les 15 et 18.10.2019 au 18.11.2019 et peut être consulté, après avoir pris contact, auprès :

- du président M. Roger Brun – 032 481 45 37 + 078 763 43 21 ou du caissier M. Claude Morf – 032 941 21 27 ou
- du secrétaire M. François Vauthier – 079 612 09 69.

Pendant le dépôt public les éventuelles remarques – oppositions peuvent être formulées par écrit et adressée auprès de l'Eglise catholique-chrétienne, Paroisse de Saint-Imier, case postale 207, 2610 Saint-Imier.

**C. Convocation à l'Assemblée générale ordinaire Jeudi 21 novembre 2019, à 19h15, à la Cure, Rue des Roses 6, (près du funiculaire) à 2610 Saint-Imier.**

Les paroissiennes et paroissiens sont convoqués à ladite Assemblée Générale Ordinaire, avec l'ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal de l'AG du 05.06.2019, approuvé par l'ADMINISTRATION eo de la paroisse le 23.07.2019, (à disposition des membres présents)
3. Budget 2020, fixer la quotité de l'impôt paroissial – présentation – discussion – votation
4. Election du nouveau secrétaire pour la période 2020 / 2023
5. Nouveau Règlement d'Organisation de la paroisse, en remplacement de celui du 01.12.2002: Modification – discussion – Votation
6. Archives de la paroisse – état à ce jour
7. Informations.
8. Divers.

Saint-Imier, le 10 octobre 2019

Le Conseil de paroisse : Roger Brun



## Valbirse

### Avis de construction

Requérant : Madame et Monsieur Azizova Zezag et Tankaeve Uvays, Rue Principale 17, 2735 Bévilard

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, architecte HES, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévilard

Propriétaire foncier : Madame et Monsieur Azizova Zezag et Tankaeve Uvays, Rue Principale 17, 2735 Bévilard

Projet : rénovation de la toiture (souscouverture et tuiles) tuiles TC anthracite, lavage et peinture des façades blanc Kalori 5a, à la Rue Principale 17, sur parcelle N° 326, en zone Centre, à Bévilard, commune de Valbirse

Genre de construction : tuiles TC anthracite, peinture blanc Kalori 5a

Recensement architectural : bâtiment digne de conservation

Protection des eaux : existant

## Divers

### Eglise catholique-chrétienne – Paroisse de Saint-Imier

#### A. Approbation

L'art. 20 al. 1 « Conseil de paroisse » du Règlement d'Organisation du 02.12.2002, modifié le 05.06.2019 par l'Assemblée générale ordinaire de la paroisse, est approuvé en vertu de l'art. 56 Lco. La modification consiste au fait que le nombre de membres du conseil de paroisse passe de 5 à 3 membres, modification apportée par l'autorité d'approbation (art. 45 de l'Ordonnance du 16.12.1998 sur les communes – Oco). La décision peut faire l'objet d'un recours de droit administratif dans les 30 jours à compter de sa notification. Le recours doit être motivé et adressé, par écrit et en deux exemplaires, au Tribunal administratif du canton de Berne, Speichergasse 12, 3011 Berne (art. 56 de la loi sur les communes).

**B. Mise en dépôt public du Nouveau Règlement d'Organisation, remplaçant celui du 01.12.2002**

#### Etat major du CRISM

#### Recrutement des sapeurs – pompiers

Le CRISM, ( Centre de Renfort, d'Intervention et de Secours de Moutier), organise un recrutement le

**lundi 28 octobre 2019 à 19h  
au hangar des pompiers, rue du Viaduc 48  
à Moutier.**

Toutes les personnes intéressées, âgées de 20 à 40 ans, résidentes des Communes de Moutier, Perrefitte et Roches, désirant rejoindre le corps des sapeurs pompiers de Moutier, sont priées de se présenter à cette séance d'information.

Moutier, le 9 octobre 2019

Etat major du CRISM

## Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

### Calendrier des parutions 2019

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	46	42	13.11.2019	mercredi	50	46	11.12.2019	mercredi
43	39	23.10.2019	mercredi	47	43	20.11.2019	mercredi	51	47	18.12.2019	mercredi
44	40	30.10.2019	mercredi	48	44	27.11.2019	mercredi	52		25.12.2019	SUPPRIMÉ
45	41	06.11.2019	mercredi	49	45	04.12.2019	mercredi				